

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 24
Absents : 3
- dont suppléés
- dont représentés 2
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix janvier à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, MARTIN Jacques, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUGUYON Yvan ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. JEAN Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme PIGNATEL Agnès

17 JAN. 2017

Reçu à la Sous-Préfecture

OBJET : ~~DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE PONCON AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE PRA-LOUP (SMAP).~~

Le conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 30/08/1993 prévoyant l'adhésion de la communauté de Communes Vallée de l'Ubaye au Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-loup ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-loup ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du SMAP annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-loup prévoient que :

- le nombre de membres titulaires au sein du Comité Syndical est porté à **9** dont **4** pour la CCVUSP ;
 - le nombre de membres suppléants au sein du Comité Syndical est porté à **9** dont **4** pour la CCVUSP ;
 - il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.
- **DESIGNE** en tant que représentants de la CCVUSP au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-loup les conseillers communautaires suivants :

Titulaires

- **Mme VAGINAY Sophie,**
- **M. BOUGUYON Yvan**
- **M. BOUVET Patrick**
- **Mme PIGNATEL Agnès**

Suppléants

- **M. GILLY Lucien**
- **Mme ALLEMANDI Florence**
- **Mme OKROGLIC Dominique**
- **Mme BOISSE Sandrine**

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

C.C.V.U.S.P

Séance du 10 janvier 2017

La Présidente
Mme VAGINAY Sophie

